

Des experts tirent la sonnette d'alarme face à l'initiative pour une Suisse à 10 millions

Politique helvétique Une étude mandatée par la Fédération des entreprises romandes met en évidence les impacts négatifs pour la Confédération sur la structure démographique, l'économie et l'environnement en cas d'acceptation du texte.

Lorraine Fasler

Le 14 juin, les citoyens voteront pour ou contre l'initiative populaire fédérale déposée par l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions». La Fédération des entreprises romandes Genève, opposée à celle-ci, a présenté vendredi les résultats d'une étude qu'elle a mandatée, consacrée aux conséquences qu'aurait l'acceptation du texte.

Réalisée par des experts de l'Université de Genève, d'Ecosys et de l'Institut en recherche appliquée en économie et gestion (Ireg), l'analyse entend apporter des données chiffrées dans un débat sensible.

L'initiative de l'UDC exige que la population résidente permanente ne dépasse pas 10 millions d'habitants d'ici à 2050. Dès le seuil de 9,5 millions, elle imposerait des mesures restrictives en matière de migration et, en cas d'échec, la dénonciation d'accords internationaux favorisant la croissance démographique, notamment l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Selon la Fédération des entreprises romandes (FER), un tel mécanisme enfermerait le pays dans un cadre rigide, avec des conséquences directes sur la durabilité, la prospérité et la sécurité économique.

Sur le plan démographique, l'étude, présentée notamment par le démographe Philippe Wanner, s'appuie sur les projections officielles de l'Office fédéral de la statistique (OFS). La population résidente permanente atteignait environ 9,1 millions au troisième trimestre 2025 et devrait franchir le seuil de 9,5 millions entre 2030 et 2036. Dans le scénario de référence de l'OFS, la population suisse atteindrait environ 10,32 millions en 2050, soit 3% de plus que la limite fixée par l'initiative.

Pour stabiliser la population à 10 millions, il faudrait rapporter le solde migratoire annuel



Georges Cabrera

Selon les experts, la population atteindrait environ 10,32 millions en 2050, soit 3% de plus que la limite fixée par l'initiative.

de 49'000 (dès 2035) à 23'700, soit une réduction de plus de 50% pour atteindre l'objectif des 10 millions. Or, les flux liés à l'asile étant limités – moins de 8000 réfugiés par an –, cette réduction toucherait principalement la migration de travail. Cette contraction de l'immigration entraînerait une diminution rapide de la population en âge d'activité (20-64 ans), selon l'étude. Alors que cette population atteindrait 5,92 millions en 2050 dans le scénario de référence, elle ne s'élève-

rait plus qu'à 5,63 millions en cas de limitation, soit un écart d'environ 300'000 personnes.

Effet sur la croissance

Les conséquences seraient multiples: diminution de la population active, accentuation du vieillissement démographique et baisse indirecte de la natalité, les migrants étant en moyenne plus jeunes et ayant davantage d'enfants (1,2 enfant par femme suisse contre 1,3 enfant par femme de nationalité étrangère). À l'horizon

2050, le rapport de dépendance passerait d'environ 33 personnes de 65 ans et plus pour 100 actifs aujourd'hui à près de 47, contre 45 dans le scénario sans limitation.

Sur le plan économique, le directeur d'Ecosys, David Maradan, a insisté sur l'impact direct d'une restriction de l'offre de travail sur le potentiel de croissance. Dans un contexte marqué par le départ à la retraite des baby-boomers et un taux de natalité historiquement bas, les projections

évoquent un déficit pouvant atteindre 400'000 à 460'000 équivalents temps plein d'ici à 2035. Les secteurs les plus dépendants de la main-d'œuvre étrangère – construction, hôtellerie-restauration, transports, agriculture ou encore santé – seraient particulièrement exposés.

L'étude souligne également les effets sur les finances publiques. Le vieillissement accéléré pèserait sur les assurances sociales, en particulier l'AVS, tandis que la croissance plus faible de la masse

salariale réduirait les recettes. Selon les projections du Secrétariat d'État à l'économie, le vieillissement de la population pèsera sur la croissance du PIB dès le milieu des années 2040, et une diminution du solde migratoire accentuerait cette tendance.

Baisse de l'attractivité

Quant à l'argument environnemental, l'étude relève que l'initiative UDC ne cible pas les causes des pressions environnementales que sont notamment les modes de consommation, mais se concentre sur un de ses vecteurs (nombre de personnes qui consomment). Elle ajoute que la population migrante n'est pas par ailleurs plus «polluante» que la population résidente.

Les conséquences seraient multiples: diminution de la population active, accentuation du vieillissement démographique et baisse indirecte de la natalité.

Enfin, plusieurs intervenants ont rappelé que l'initiative remettrait en cause la libre circulation des personnes et, par la clause guillotine, l'ensemble des accords bilatéraux avec l'Union européenne, y compris Schengen et Dublin.

Une incertitude juridique qui, selon la FER, pèserait sur l'attractivité du pays, ses échanges économiques et sa capacité à recruter les compétences indispensables à son fonctionnement.